

**INSTITUTION MICRO-FINANCE HOPE RDC
“IMF HOPE RDC”**

**RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS
SUR LES ETATS FINANCIERS,
EXERCICE COMPTABLE 2007**

Le 25 mars 2008

Au Comité de Gestion et
à l'Assemblée Générale des Associés
de l'**IMF HOPE RDC**
Kinshasa/Ngaliema
République Démocratique du Congo

PricewaterhouseCoopers sprl
Immeuble MIDEMA
13, avenue Mongala
B.P. 10195 Kinshasa 1, R.D.C.
Téléphone (243) 998396271 /
999309900 / 999309901 /
810372645
Fax (243) 812616010

**RAPPORT DES AUDITEURS INDEPENDANTS
SUR LES ETATS FINANCIERS,
EXERCICE COMPTABLE 2007**

1. Nous avons examiné les états financiers de l'Institution Micro-Finance HOPE RDC (IMF HOPE RDC) arrêtés au 31 décembre 2007 exprimés en Francs Congolais. Ces états financiers, qui comprennent le bilan ainsi que le compte de profits et pertes, ont été établis sous la responsabilité de la Direction de l'IMF HOPE RDC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.
2. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, par sondages, des éléments probants qui justifient les montants et informations contenus dans les états financiers. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la Direction, ainsi que l'appréciation de la présentation des états financiers dans leur ensemble. Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression de notre opinion.
3. A notre avis, les états financiers, ci-joints, présentent sincèrement, dans tous les aspects significatifs, de manière sincère et fidèle la situation financière de l'IMF HOPE RDC au 31 décembre 2007 ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo et aux instructions de la Banque Centrale du Congo.

Le 25 mars 2008

IMF HOPE RDC

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2007 ET 2006

(Exprimés en Francs Congolais - FC)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
DISPONIBLES ET REALISATIONS A COURT TERME			
Caisses		25 733 772	363 232
Banques	4	249 254 049	105 515 234
Comptes clients débiteurs	5	471 606 246	212 717 721
Débiteurs divers		<u>2 480 115</u>	<u>-</u>
Total		<u>749 074 182</u>	<u>318 596 187</u>
Autres actifs	6	<u>13 121 081</u>	<u>3 746 971</u>
IMMOBILISES			
Equipements et matériels	7	<u>75 892 018</u>	<u>34 475 742</u>
TOTAL ACTIF		<u>838 087 281</u>	<u>356 818 900</u>

Les notes 1 à 16 font partie intégrante des états financiers.

IMF HOPE RDC

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2007 ET 2006

(Exprimés en Francs Congolais - FC)

<u>PASSIF</u>	<u>Notes</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
EXIGIBLES			
Compte épargne (Garanties clients)	8	140 325 927	49 749 850
Dettes externes	9	63 758 908	-
Créditeurs divers	10	<u>8 325 207</u>	<u>2 478 077</u>
Total		<u>212 410 042</u>	<u>52 227 927</u>
NON EXIGIBLES			
Subvention en fonds propres		975 303 727	520 329 583
Plus-value de réévaluation		<u>12 698 136</u>	<u>6 377 640</u>
Total	11	<u>988 001 862</u>	<u>526 707 223</u>
COMPTES DE RESULTAT			
Résultat reporté		(222 116 250)	(128 106 332)
Résultat de l'exercice		<u>(140 208 373)</u>	<u>(94 009 918)</u>
Total		<u>(362 324 623)</u>	<u>(222 116 250)</u>
TOTAL PASSIF		<u>838 087 281</u>	<u>356 818 900</u>

Les notes 1 à 16 font partie intégrante des états financiers.

IMF HOPE RDC

**COMPTES DE PROFITS ET PERTES
POUR LES EXERCICES CLOS AUX 31 DECEMBRE 2007 ET 2006
(Exprimés en Francs Congolais - FC)**

	<u>Notes</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>PRODUITS</u>			
Intérêts et autres revenus	12	249 507 944	97 609 161
<u>Reprise sur amortissement et provision</u>		5 903 930	2 276 928
Résultat de l'exercice		<u>140 208 373</u>	<u>94 009 918</u>
		<u>395 620 243</u>	<u>193 896 007</u>
<u>CHARGES</u>			
Charges du personnel	13	200 508 493	71 001 547
Charges d'exploitation	14	158 645 725	92 622 505
Autres charges	15	7 339 962	13 989 299
Dotations et provisions	16	<u>29 126 063</u>	<u>16 282 656</u>
		<u>395 620 243</u>	<u>193 896 007</u>

Les notes 1 à 16 font partie intégrante des états financiers.

IMF HOPE RDC

NOTES SUR LES ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2007

1. ACTIVITES

L'Institution de Micro-Finance HOPE RDC, « IMF HOPE RDC » en sigle, est une société civile de Micro-Finance. Elle a été créée le 23 avril 2004 et identifiée sur le n°01-6-N42414F.

Elle est établie selon la législation bancaire de la République Démocratique du Congo telle que stipulée par l'Ordonnance-Loi n°72/004 du 14 janvier 1972 relative à la protection de l'épargne et au contrôle des intermédiaires financiers et telle que modifiée par la loi 003/2002 du 2 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit.

Elle a pour objet social de :

1. fournir des services de micro-crédit aux agents économiques vulnérables, exclus du système bancaire classique, en vue de leur permettre de réaliser des activités génératrices de revenus, de créer des emplois et ainsi lutter contre la pauvreté ;
2. effectuer des opérations et services connexes à l'activité ci-haut indiquée, telle que les opérations de crédit-bail, la location de coffre-fort, le placement, les actions de formation ;
3. poser les actes ou opérations financières, immobilières et mobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et pouvant amener le développement ou en faciliter la réalisation tant dans le territoire de la RDC qu'à l'étranger ;
4. s'intéresser par voie d'apports, de fusion, de souscription, d'intervention ou de toute autre manière, à toutes entreprises ou sociétés ayant en tout ou en partie un objet similaire ou connexe au sein ou de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

L'IMF HOPE RDC est régie par le régime de droit commun en matières fiscales et par les Arrêtés Ministériels n^{os} 004/CAB/MIN/PLAN/2004 et 003/CAB/MIN/FIN/2004 du 31 janvier 2005 portant approbation de l'agrément du projet d'investissement de l'Institution.

2. PRINCIPALES REGLES COMPTABLES APPLIQUEES

2.1. Présentation des états financiers

Les états financiers sont préparés, à l'exception de la réévaluation des immobilisations, selon la méthode conventionnelle du coût historique et conformément aux principes comptables généralement admis en République Démocratique du Congo, aux recommandations et instructions de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Conversion des transactions en monnaies étrangères

- Les transactions en monnaies étrangères sont converties en monnaie nationale au taux de change approchant ceux applicables par le système bancaire à la date de la transaction. Les gains ou pertes de change réalisés en cours d'exercice sur les opérations commerciales sont enregistrés dans le compte de résultat ;
- Les actifs et les passifs monétaires sont convertis en monnaie nationale au taux de change en vigueur à la date du bilan. L'ajustement sur position de change qui en découle est enregistré sur instruction de la Banque Centrale du Congo en compte de résultat.

2.3. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition corrigé par l'application des dispositions de l'Ordonnance-Loi n° 89/017 du 18 février 1989 sur la réévaluation obligatoire de l'actif immobilisé des entreprises en République Démocratique du Congo. Pour permettre aux entreprises de procéder à la réévaluation des immobilisations, le Ministère des Finances ou l'Administration Fiscale publie des coefficients légaux applicables à la clôture de chaque exercice comptable.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la valeur comptable des immobilisations selon un taux annuel en fonction de la durée de vie utile estimée.

L'IMF HOPE RDC a retenu pour ses principaux actifs immobilisés les durées de vie ci-après :

- | | | |
|-------------------------|---|-------|
| ▪ Matériel roulant | : | 3 ans |
| ▪ Matériel informatique | : | 3 ans |
| ▪ Autres matériels | : | 3 ans |

3. TAUX DE CONVERSION

Les taux de conversion aux 31 décembre 2007 et 2006 s'établissent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
1 \$US / FC	503	503

4. BANQUES

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Comptes banques générales	23 669 522	12 881 253
Comptes banques crédit rotatif	84 886 435	35 495 941
Comptes banques épargnes	<u>140 698 092</u>	<u>57 138 040</u>
	<u>249 254 049</u>	<u>105 515 234</u>

Les comptes banques générales sont constituées des avoirs en monnaie étrangère détenus auprès des banques locales.

Les comptes banques crédit rotatif sont constitués principalement des avoirs en monnaie locale détenus auprès des banques locales et destinés à servir de prêts aux agents en besoin de financement.

Les comptes banques épargne sont constitués des avoirs en monnaie locale détenus auprès des banques locales et représentant l'épargne des clients ayant obtenu des prêts.

5. COMPTES CLIENTS DEBITEURS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Prêts à court terme groupe	483 165 994	212 191 348
Autres clients débiteurs	-	4 414 241
Provision sur prêts	<u>(11 559 748)</u>	<u>(3 887 868)</u>
	<u>471 606 246</u>	<u>212 717 721</u>

Les prêts sont accordés à des groupements identifiés sous le nom de banques communautaires pour une durée de 17 semaines et renouvelables par cycle. Compte tenu de l'incertitude liée à la récupération des prêts auprès de ces clients, une provision de 2 % a été constituée sur l'ensemble des prêts accordés. Les autres clients débiteurs sont constitués essentiellement des prêts à court terme en USD.

6. AUTRES ACTIFS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Garantie locative	7 746 867	3 746 971
Charges payées d'avance	<u>5 374 214</u>	<u>-</u>
Garantie locative	<u>13 121 081</u>	<u>3 746 971</u>

Le compte « Garantie locative » représente les montants payés par IMF HOPE RDC est constitué de FC 2.075.198 pour Kinshasa, de FC 730.587 pour Kisangani et de FC 4.941.082 pour Lubumbashi.

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Matériel roulant FC	Equipements informatiques FC	Matériel et mobiliers FC	<u>Total</u> FC
Valeurs brutes				-
Valeur brute au 1er janvier 2007	21 268 944	27 622 943	16 843 327	65 735 214
Acquisitions 2007	35 405 281	17 723 634	2 958 192	56 087 108
Réévaluation 2007	<u>8 113 341</u>	<u>7 584 432</u>	<u>4 287 475</u>	<u>19 985 248</u>
Valeurs brutes au 31/12/2007	<u>64 787 566</u>	<u>52 931 010</u>	<u>24 088 995</u>	<u>141 807 570</u>
Amortissements				-
Amortis. cumulés au 01-01-2007	(12 759 746)	(12 499 127)	(6 000 599)	(31 259 472)
Dotations aux amortissements 2007	(8 170 798)	(7 886 777)	(4 933 751)	(20 991 326)
Réévaluation 2007	<u>(5 517 711)</u>	<u>(5 322 618)</u>	<u>(2 824 425)</u>	<u>(13 664 754)</u>
Amort. cumulés réévalués au 31/12/2007	<u>(26 448 256)</u>	<u>(25 708 522)</u>	<u>(13 758 774)</u>	<u>(65 915 553)</u>
Valeurs nettes au 31 décembre 2007	<u>38 339 310</u>	<u>27 222 487</u>	<u>10 330 220</u>	<u>75 892 018</u>
Valeurs nettes au 31 décembre 2006	<u>8 169 925</u>	<u>5 628 644</u>	<u>20 677 173</u>	<u>34 475 742</u>

8. COMPTE EPARGNE (GARANTIES CLIENTS)

Au 31 décembre 2007, le compte « Epargne » représentent les fonds d'épargne des clients auprès de différentes banques situées à Kinshasa, Kisangani et Lubumbashi pour respectivement FC 66.462.406, FC 21.562.979 et FC 52.300.542.

9. DETTES EXTERNES

Les dettes externes sont en majorité composées de l'emprunt de FC 45.460.780 soit USD 90.000 contracté par le siège de Lubumbashi auprès de HOPE International.

10. CREDITEURS DIVERS

Le solde correspond à l'Impôt professionnel sur les rémunérations des expatriés et celles des nationaux au 31 décembre 2007.

11. FONDS PROPRES

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Subventions en fonds propres	975 303 727	520 329 583
Plus-value de réévaluation	<u>12 698 136</u>	<u>6 377 640</u>
	<u>988 001 862</u>	<u>526 707 223</u>

Les subventions en fonds propres reprennent le montant du capital social équivalent à USD 100.000 et les fonds de dotation qui représentent les subventions non remboursables reçues de HOPE-INTERNATIONAL en vue de soutenir les activités de l'IMF HOPE RDC.

Le capital social de l'Institution est représenté par 1.000 parts sociales entièrement libéré qui se répartissent de la manière suivante :

	<u>Nombre de parts</u>	<u>%</u>
HOPE INTRNATIONAL	987	99
Nathan D. HULLEY	10	1
Peter BRINKERHOFF	1	-
Katherine NIENOW	1	-
Brian J. BECKER	<u>1</u>	<u>-</u>
	<u>1 000</u>	<u>100</u>

12. INTERETS ET AUTRES REVENUS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Intérêts sur prêts	249 318 007	97 162 281
Autres produits	<u>189 937</u>	<u>446 880</u>
	<u>249 507 944</u>	<u>97 609 161</u>

Le montant de FC 249.318.007 concerne les intérêts sur les crédits octroyés par IMF HOPE RDC aux banques communautaires durant l'exercice 2007. Il a été de FC 103.730.025 à Kinshasa, de FC 70.840.840 à Kisangani et de FC 74.747.137 à Lubumbashi.

13. CHARGES DU PERSONNEL

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Salaires	116 702 511	56 917 435
Charges sociales et divers	10 403 409	6 209 335
Indemnités Divers	<u>73 402 573</u>	<u>7 874 777</u>
	<u>200 508 493</u>	<u>71 001 547</u>

14. CHARGES D'EXPLOITATION

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Loyers, eau et électricité	21 525 787	12 547 377
Communication	15 157 063	12 342 123
Fournitures du bureau	19 420 457	15 883 499
Transports consommés	29 258 672	27 240 351
Honoraires consultants	9 873 934	5 340 752
Frais bancaires	9 182 687	4 463 897
Entretien & réparation	11 235 989	5 385 215
Exchange gain and loss	7 076 531	-
Autres	<u>35 914 605</u>	<u>9 419 291</u>
	<u>158 645 725</u>	<u>92 622 505</u>

15. AUTRES CHARGES

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Taxes et frais légaux	1 672 234	10 496 967
Autres taxes et impôts	5 072 614	3 492 332
Intérêts payés et commission	<u>595 114</u>	<u>-</u>
	<u>7 339 962</u>	<u>13 989 299</u>

16. DOTATIONS ET PROVISIONS

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Dotations aux amortissements	20 991 326	14 232 082
Provisions pour dépréciation crédits	<u>8 134 736</u>	<u>2 050 574</u>
	<u>29 126 063</u>	<u>16 282 656</u>

* * *
*
*